FEDERATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE LA SARTHE
SERVICE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

Le Grand Courtu
72 210 VOIVRES LES LE MANS
Téléphone : 02 43 82 84 34

Le 1er juin 2015

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans le cadre du guichet unique, la validation de votre permis de chasser s'effectuera comme chaque année **par courrier**, en une seule étape (délivrance du timbre vote et éventuellement l'assurance responsabilité civile chasse) ou pour ceux qui le désirent **par Internet**.

Par courrier, la démarche à suivre est indiquée le plus clairement possible au dos de cette lettre. Suivez les étapes indiquées, en complétant, si nécessaire, les données déjà inscrites, cochez la case de votre titre permanent, nous renvoyer le tout, en utilisant l'enveloppe jointe, sans oublier de l'affranchir. Sous quelques jours, vous recevrez par courrier, votre volet de validation 2015/2016 avec votre attestation d'assurance chasse obligatoire **directement imprimée sur votre volet de validation uniquement si vous l'avez demandé.**

Si vous avez déjà contracté une assurance chasse dans une autre compagnie, nous vous rappelons qu'il n'est pas nécessaire de nous adresser l'attestation avec votre bon de commande, le renvoi de celle-ci augmente les frais postaux.

Par Internet, vous avez 2 possibilités :

- aller sur le site de saisie en ligne : www.permisdechasser72.fr et faire votre validation par internet, la Fédération vous l'enverra par courrier.
- aller sur le site de saisie en ligne : www.permisdechasser72.fr choisir e-validation et éditer votre validation directement chez vous (ce choix ne s'applique actuellement qu'aux validations temporaires 3 ou 9 jours)
- **les frais de dossier pour toutes les validations internet sont réduits à 2 €.**

Pour un traitement rapide de votre dossier, nous vous remercions de nous renvoyer le plus tôt possible les documents et **de ne pas vous déplacer au siège** de la Fédération. En cas de difficulté contactez l'hôtesse du **« Service de Validation du Permis de Chasser 72 »** au numéro spécialement affecté à cette mission : **02 43 82 84 34**

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

En vous souhaitant une bonne saison cynégétique 2015/2016 et en vous remerciant de votre collaboration,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments en Saint Hubert.

Henri-Jacques de CAUMONT la FORCE

Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe

Une seule recommandation : ne pas attendre le dernier moment

MODE D'EMPLOI POUR VALIDER VOTRE PERMIS

Pour valider rapidement votre permis veuillez respecter les démarches et consignes suivantes :

ÉTAPE 1 PRENEZ LE TEMPS DE LIRE COMPLETEMENT LES 4 PAGES DE CE DOCUMENT

1° **Vérifiez** que les informations vous concernant sont complètes et correctes (nom, prénom, adresse). Si vous avez changé d'adresse, vous devez compléter le cadre de l'imprimé prévu à cet effet.

2° **Complétez** ensuite les renseignements complémentaires (civilité, date de naissance, numéros de téléphone, e-mail).

3° **Indiquez** les références de votre permis de chasser (origine de votre titre permanent, numéro, date de délivrance, organisme de délivrance : Préfecture, ONCFS).

Seuls les mineurs ou majeurs en tutelle sont tenus de faire compléter ***l'autorisation de chasser accordée par*** leur père, mère ou tuteur.

ÉTAPE 2 CHOISISSEZ

Sur la demande de renouvellement de votre permis de chasser 2015/2016, il vous est rappelé le choix que vous aviez fait pour la précédente campagne 2014/2015, sauf pour les chasseurs qui ont opté pour deux départements. Il vous revient de vérifier cette proposition et de la compléter. Vous trouverez le détail des tarifs à rajouter pour un deuxième département voisin du nôtre en dernière page.

Si vous souhaitez souscrire l'assurance chasse obligatoire au prix de 19,50€ cochez la case correspondante et inscrivez le montant dans total à payer.

Pour toute autre validation contactez par téléphone le **«Service de Validation du permis de chasser de la FDC 72»** au **02 43 82 84 34.**

ÉTAPE 3 SIGNEZ

Vous devez impérativement dater et signer la « DECLARATION SUR L'HONNEUR» figurant au verso de votre commande de validation.
ATTENTION : L'ABSENCE DE SIGNATURE ENTRAINERA LE REJET DE VOTRE DOSSIER
C'est une OBLIGATION LEGALE

ÉTAPE 4 PAYEZ

Établissez un seul règlement du montant de votre validation, assurance incluse si vous choisissez cette option. Vous pouvez régler :

Par chèque bancaire à l'ordre de **« Régie FDC 72 ».**

Par mandat cash (paiement en espèces par l'intermédiaire de la poste).

ÉTAPE 5 ENVOYEZ

Joignez dans l'enveloppe prévue à ce seul usage, les deux documents suivants :

- le document **validation du permis de chasser complété et signé,**
- votre règlement en **un seul chèque signé** correspondant au « Montant total à payer »
- **n'oubliez pas d'affranchir** votre enveloppe avant de la poster.

NOTEZ ENFIN QUE : Vous devez obligatoirement être assuré pour faire valider votre permis de chasser.

Attention, tout dossier incomplet sera renvoyé, tous les renseignements seront disponibles au **02 43 82 84 34**
Ne joindre aucun autre document (attestation d'assurance, validation de l'année précédente ou votre permis de chasser),
Ne pas mettre d'agrafe, ni de trombone sur les dossiers.

DÉCLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :
- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
  - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende)

DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER
Campagne de chasse 2015/2016
Code de l'environnement – articles L423-12 à L423-21 et R423-12 à R423-24

Identification du demandeur :

Code barre

Pavé adresse

« Déclaration sur l'honneur »

Je soussigné,
- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, ne m'est applicable ;
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance Français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse.
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence, en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.

Certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul carnet de prélèvement Bécasse 2015-2016

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Fait à .....
Le.....

Attention : sans votre signature ci-dessus, nous ne traiterons pas votre demande de validation

COCHER LA CASE CORRESPONDANT A VOTRE PERMIS PERMANENT

Permis de chasser original ☐ Duplicata ☐
Certificat provisoire de capacité ☐ Document étranger ☐

Numéro :.....Délivré le :.....
Par Préfecture ONCFS Pays
Dans le cas du duplicata précisez les références du permis original
numéro.....délivré le .....
Votre date et lieu de naissance :.....

Autorisation de chasser accordée par :
(pour mineurs et majeurs en tutelle)

Père / Mère / Tuteur* :.....
Juge des tutelles* :.....

Le : Signature :

* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

En cas de changement d'adresse, veuillez compléter :

Nouvelle adresse : _

Code Postal : _ _ _ _ _ **Commune :** _

Demande de renouvellement de la validation du permis de chasser 2015/2016

Nature de la validation		Validation 2015/2016			
		En 2014/2015 Vous aviez choisi	Tarif 2015/2016	Votre choix pour 2015/2016	
Cas 1	Départementale petit gibier 72	☐	117,00 €	☐	..... €
Cas 2	Départementale petit et grand gibier 72	☐	147,00 €	☐	..... €
Cas 3	Nationale petit gibier	☐	328,00 €	☐	..... €
Cas 4	Nationale petit et grand gibier	☐	400,00 €	☐	..... €
2ème département	Pour un 2ème département, téléphonez au 02 43 82 84 34 et laissez-vous guider par notre hôtesse	☐	N° du 2ème départ.	Petit gibier ou Petit et Grand Gibier	..... €
Option 1	Assurance chasse responsabilité civile de base	☐	19,50 €	☐	..... €
			Montant Total à Payer		..... €

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la Fédération Départementale des chasseurs à laquelle adhère le demandeur ou auprès de l'administrateur de la Fédération Nationale des Chasseurs dans le cadre du Fichier National. Le traitement automatisé d'informations nominatives sur ce site a été déclaré auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés sous le numéro 1148381.Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande du chasseur est soumise pour contrôle.

Demande de renseignements complémentaires :

Pour accélérer le traitement de votre validation en cas de difficulté, merci d'indiquer vos numéros de téléphone (domicile, portable) votre adresse E-mail

Civilité : Madame . . . . . .Monsieur . . . . . .

N° Téléphone domicile : . . . . . N° Téléphone Portable : . . . . . .

E-mail :.....

INFORMATIONS SUR LE COUT D'UNE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2015/2016

DETAIL DES MONTANTS		Validations départementales		Validations nationales	
		PG 72	PG et GG 72	National PG	National GG
60,00 € 95,00 €	TIMBRE FEDERAL DE LA SARTHE OU TIMBRE VALIDATION NATIONALE	60,00 €	60,00 €	95,00 €	95,00 €
30,00 €	TIMBRE GRAND GIBIER DEPARTEMENTAL		30,00 €		
52,36 €	REDEVANCE CYNEGETIQUE DEPARTEMENTALE + TAXE D'ETAT	52,36€	52,36€		
230,43 €	REDEVANCE CYNEGETIQUE NATIONALE + TAXE D'ETAT			230,43 €	230,43 €
72,00 €	TIMBRE GRAND GIBIER NATIONAL				72,00 €
	FRAIS DE DOSSIERS OBLIGATOIRE	4,64 €	4,64 €	2,57 €	2,57 €
	TOTAL	**117,00€**	**147,00€**	**328,00 €**	**400,00 €**

Nota Internet : les frais de dossier de toutes les validations par INTERNET sont réduits à 2 euros

Coût supplémentaire d'une seconde validation départementale pour un département limitrophe pris en même temps que la validation pour la Sarthe (validation bi-départementale).
Au-delà de deux départements, vous pouvez opter pour des validations temporaires 3 ou 9 jours.
Pour connaître les tarifs contactez-nous au 02 43 82 84 34, car ils sont différents d'un département à l'autre.

Montant à rajouter pour la validation de l'un de ces départements pris en même temps que la validation de la Sarthe.	Eure et Loir N°28 n° à préciser sur votre bon de commande	Indre et Loire N°37 n° à préciser sur votre bon de commande	Loir et Cher N°41 n° à préciser sur votre bon de commande	Maine et Loire N°49 n° à préciser sur votre bon de commande	Mayenne N°53 n° à préciser sur votre bon de commande	Orne N°61 n° à préciser sur votre bon de commande
Pour le petit gibier uniquement :	**114,00€**	**105,00€**	**113,00€**	**113,00 €**	**119,00€**	**106,00€**
Pour le petit et le grand gibier:	**154,00€**	**115,00€**	**123,00€**	**Sanglier 121,00 €**	**153,00€**	**146,00€**

Lorsque le chasseur valide pour la première fois son permis de chasser, le montant de ces redevances est diminué de moitié, si cette validation intervient moins d'un an après l'obtention du Titre Permanent. La première validation annuelle du permis de chasser qu'il obtient l'habilite à chasser sur l'ensemble du territoire national.

Ceux qui auraient satisfait aux épreuves en 2015, mais n'auraient pas demandé leur validation en 2014/2015, devront solliciter un bon de commande nouveau chasseur 2015/2016 au secrétariat de la FDC 72 Le Grand Courtu 72210 VOIVRES LES LE MANS